

**METTANT FIN AUX PROCESSUS ÉLECTORAUX
DES ÉLECTIONS DE COMPOSANTES**

LE PRÉSIDENT,

- Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
- Vu l'arrêté du président n°2020-08-DAGAP du 16 octobre 2020 relatif à l'organisation des élections pour le renouvellement des représentants du collège des usagers des 4 départements (GB-PEC-STID et TC) au conseil de l'IUT,
- Vu l'arrêté du président n°2020-09-DAGAP du 16 octobre 2020 portant organisation d'une élection partielle pour le remplacement d'un représentant des personnels du collège A au conseil d'UFR Arts, Lettres et Langues (ALL),
- Vu l'arrêté du président n°2020-10-DAGAP du 16 octobre 2020 portant organisation d'une élection partielle pour le remplacement d'un représentant des personnels du collège A au conseil d'UFR Droit, Economie et Gestion (DEG),

ARRÊTE

Article 1

Compte tenu du contexte sanitaire actuel les élections suivantes n'auront pas lieu aux dates fixées par les arrêtés susvisés :

- Elections partielles pour le remplacement d'un représentant du collège A au conseil des UFR ALL et DEG - scrutin du 19 novembre 2020,
- Election pour le renouvellement des représentants du collège des usagers des 4 départements (GB- PEC – STID et TC) au conseil de l'IUT - scrutin du 1^{er} décembre 2020.

Ces élections seront organisées ultérieurement dès que la situation sanitaire le permettra.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché en zone présidence, dans le couloir au rez-de-chaussée du bâtiment A de l'IUT, et dans le hall des UFR ALL et DEG.

Il sera également consultable dans le recueil des actes et des décisions à la rubrique « actes réglementaires » sur le site internet de l'université par le menu accès rapide ou via la plateforme e-Doc de l'université – Affaires Juridiques – rubrique « actes réglementaires ».

Article 3

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté qui tient lieu de convocation des collèges électoraux concernés.

Fait à Avignon, le 3 novembre 2020



Le Président d'Avignon Université,

Philippe ELLERKAMP